



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

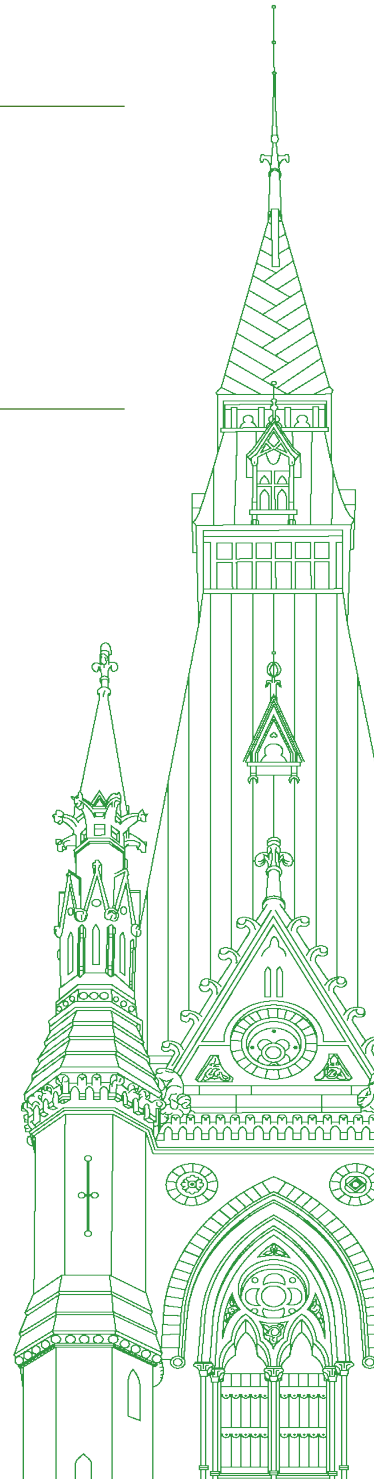
Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 013

Le lundi 17 novembre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 17 novembre 2025

• (1200)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 13^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants. Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, les personnes qui participent à la réunion par l'intermédiaire de l'application Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Quant aux personnes qui sont dans la salle, elles peuvent utiliser leur oreillette et choisir le canal désiré.

Je demanderais aux membres de lever la main s'ils souhaitent parler, qu'ils participent à la réunion en personne ou par Zoom. Les greffiers du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 22 septembre 2025, le Comité reprend son étude de l'utilisation de paradis fiscaux extraterritoriaux.

Veuillez noter que, malgré tous les efforts des greffiers du Comité, nous n'avons pu organiser qu'une heure de témoignages pour la réunion d'aujourd'hui. Je m'excuse auprès des membres du Comité, mais c'est la raison pour laquelle nous n'avons qu'une heure. Nous n'avons pas pu inviter plus de témoins en raison des contraintes d'agenda.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons M. Geoffrey Loomer, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Victoria.

[Français]

Nous accueillons également Julien Martin, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal.

[Traduction]

Nous accueillons également M. Markus Meinzer, directeur des politiques du Tax Justice Network.

Tous les témoins qui comparaissent à distance ont effectué un test de son obligatoire.

Nous allons maintenant commencer. Chacun d'entre vous disposera de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous allons commencer par M. Loomer, pour cinq minutes.

Je vous cède la parole.

Geoffrey Loomer (professeur agrégé, Faculté de droit, University of Victoria, à titre personnel): Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui de ce sujet important.

Encore une fois, je m'appelle Geoffrey Loomer. Je suis professeur de droit à l'Université de Victoria. J'ai déjà travaillé en fiscalité dans un grand cabinet d'avocats au Canada. J'ai obtenu mon doctorat en impôt international des entreprises multinationales. Je fais de la recherche et j'enseigne dans ce domaine depuis 15 ans.

Je suis désolé de ne pas pouvoir témoigner en personne aujourd'hui.

Les paradis fiscaux sont un fascinant et important enjeu de politique publique. Ils sont depuis longtemps au cœur de nombreux thèmes clés de la politique fiscale internationale, à savoir l'évitement fiscal international, l'évasion fiscale internationale, la concurrence fiscale et la coopération fiscale.

Au cours des 15 dernières années, il y a eu beaucoup de mouvement et de progrès dans ce domaine, mais il y a encore du pain sur la planche. Je pense qu'il est important de faire le point sur la situation actuelle et sur ce qui pourrait être fait maintenant.

J'ai fourni des notes d'allocation. Je crois que les membres du Comité les ont en anglais et en français.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions sur l'évasion fiscale, mais ce n'est pas vraiment l'objet de ma déclaration aujourd'hui. Je dirai simplement que nous avons fait beaucoup de progrès depuis 2009 dans la lutte contre l'évasion fiscale extraterritoriale, principalement grâce à un meilleur échange de renseignements et au réseau important et croissant d'accords d'échange de renseignements à des fins fiscales que le Canada a conclus. C'est une bonne chose.

Mes travaux portent plutôt sur le problème beaucoup plus important, à mon avis, ayant trait aux revenus et à l'évitement fiscal des entreprises multinationales. Je ne suis pas un économiste, mais un avocat qui lit bel et bien les écrits sur l'économie.

Comme vous le savez peut-être, dans le cadre du projet d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, ou BEPS, l'OCDE a estimé que la perte de revenus se chiffrait à entre 4 et 10 % des recettes fiscales mondiales, ce qui représente de 100 à 240 milliards de dollars américains. C'était en 2015.

Le Canada, un pays où le taux d'imposition est relativement élevé et la 10^e économie en importance dans le monde, en est évidemment responsable en grande partie. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais j'ai fourni au Comité des graphiques sur les investissements directs étrangers tirés de Statistique Canada, qui sont compilés par le ministère des Finances. Vous pouvez voir, lorsque vous regardez les investissements à l'étranger, que la principale destination est les États-Unis — ce qui n'est pas surprenant. Le pays reçoit environ 1,3 billion de dollars. Il s'agit de l'investissement étranger direct total dans ce pays. Le deuxième pays est les Bermudes. Le troisième est le Royaume-Uni. La Barbade, le Luxembourg et les îles Caïmans arrivent aux quatrième, cinquième et sixième rangs. Que se passe-t-il?

Du côté des entrées, ce sont davantage les paradis fiscaux qui comptent, soit les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse en raison de leurs attrayants traités et leurs attrayantes structures de sociétés de portefeuille.

La difficulté, lorsque nous parlons de perte ou d'évitement fiscal, c'est qu'il faut comparer l'impôt payé à ce qui, selon vous, devrait être payé dans un système de référence, qui serait convenable. Voilà qui soulève des questions difficiles d'interprétation de l'impôt : que dit la loi, et comment interpréter correctement son libellé, son contexte et son objectif?

Je tiens à souligner que nous avons apporté des changements pour lutter contre des formes précises d'évitement fiscal au moyen de ce que nous appelons des règles anti-évitement particulières. Ces règles ont récemment été bonifiées dans le cadre du projet BEPS de l'OCDE. Je peux entrer dans les détails si les gens veulent en discuter : les règles qui visent à lutter contre les dispositifs hybrides, les règles sur les intérêts excessifs et, surtout, l'impôt minimum mondial.

Cependant, la politique fiscale du Canada a une sorte de mécanisme d'attraction et de répulsion. En fait, notre système d'exemption des dividendes a été structuré de manière à accroître la compétitivité des multinationales canadiennes. Les règles, loin d'empêcher ou d'interdire le recours aux paradis fiscaux, facilitent souvent leur utilisation et, je dirais même qu'elles l'encouragent avec la politique de compétitivité. C'est un problème de longue date au Canada.

Si le gouvernement s'inquiète de l'utilisation ou de ce qu'il peut considérer comme une mauvaise utilisation des paradis fiscaux, trois critiques peuvent être formulées, et trois réponses peuvent être données. Premièrement, vous pouvez critiquer les contribuables et dire que leur planification est trop vigoureuse et qu'elle est peut-être contraire à l'éthique. Deuxièmement, vous pourriez critiquer l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, et dire qu'elle n'applique pas suffisamment bien la loi. D'après mon expérience, ces deux problèmes peuvent parfois être véridiques en marge, mais le problème le plus important est de loin la loi elle-même.

Si nous voulons réagir à ce que nous considérons comme une mauvaise utilisation des paradis fiscaux, nous devons réfléchir sérieusement à notre politique fiscale — comme je l'ai dit, il y a des

mécanismes d'attraction et de répulsion — et rédiger des lois fiscales qui correspondent à cette politique et sont cohérentes.

• (1205)

Je vais m'arrêter ici.

Je serai heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Loomer.

[Français]

Monsieur Martin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Julien Martin (professeur d'économie, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. C'est pour moi un plaisir de témoigner devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Julien Martin et je suis professeur au département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, ou UQAM.

Il y a quelques années, j'ai participé à une étude dans laquelle on estimait qu'au Canada, environ 7 % des recettes de l'impôt sur les sociétés s'évaporent chaque année dans les paradis fiscaux. Gabriel Zucman et ses coauteurs arrivent à un taux de 9 %. C'est donc entre 7 et 9 % des recettes du Canada qui s'évaporent chaque année dans les paradis fiscaux, ce qui représente un manque à gagner important qui fragilise notre capacité à financer nos services publics et pose des problèmes de confiance des citoyens envers leurs institutions. Cela touche donc directement les intérêts du Canada, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays.

Dans ce contexte, j'aimerais mettre l'accent sur quatre points, qui me semblent importants et qui peuvent éclairer les travaux de ce comité. Les trois premiers s'appuient directement sur mes recherches et le dernier porte davantage sur les défis à venir.

Le premier point que je veux faire valoir, c'est que l'évitement fiscal lié aux paradis fiscaux est un phénomène extrêmement granulaire. Qu'est-ce que j'entends par là? Il est ressorti d'un article publié en 2018 par Ronald Davies, Mathieu Parenti et Farid Toubal que des entreprises multinationales françaises manipulaient les prix de transfert pour déplacer des profits réalisés en France vers des pays où le taux de taxation est faible. En plus de montrer qu'il existait des preuves de manipulation des prix et des transferts de profits, cet article démontre que l'essentiel de l'impôt évité au moyen de ces subterfuges était le fait de seulement 450 entreprises et de 10 paradis fiscaux. Depuis cette étude, d'autres travaux plus récents utilisant d'autres bases de données confirment que le recours aux paradis fiscaux et l'évitement fiscal des multinationales concerne un très petit nombre de très grandes entreprises qui opèrent dans un nombre limité de paradis fiscaux. Cette dimension de forte granularité, d'extrême concentration de ces comportements dans les mains de quelques grandes multinationales, est à prendre en compte quand on veut réfléchir à cette question et qu'on veut légiférer à ce propos.

Mon deuxième point, c'est que l'évitement fiscal n'a pas uniquement des effets sur les recettes fiscales; il nuit aussi à l'économie réelle. Comme on le pense souvent, l'évitement fiscal veut dire moins de recettes pour le gouvernement. Ce que montre un article récent de Mathieu Parenti et Farid Toubal, c'est qu'une entreprise qui évite l'impôt en tire un avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents. En effet, cela lui permet notamment de vendre plus que les autres. Dans le cas des États-Unis, on a démontré plus précisément que, dans certains secteurs, les grandes entreprises sont plus nombreuses à éviter l'impôt que les plus petites. Cela fournit donc un avantage concurrentiel à ces grandes entreprises et renforce leur position dominante. L'idée de retenir de ce deuxième point est donc que l'évitement fiscal n'est pas seulement une question de recettes publiques; il a aussi des répercussions sur l'économie réelle. En particulier, il a tendance à distordre la concurrence. La politique fiscale, quand elle est pensée, ne doit donc pas l'être de manière indépendante par rapport à la politique de concurrence, mais doit plutôt aller de pair avec cette dernière.

Le troisième point que je voudrais faire valoir, c'est que le Canada est relativement pauvre en données accessibles aux chercheurs sur les questions liées aux paradis fiscaux et à l'évitement fiscal. Le phénomène de l'évitement fiscal, du recours aux paradis fiscaux et de leurs implications ne peut être étudié qu'avec des données très détaillées, ce que j'ai pu faire avec des données françaises ou des données américaines. Dans le cas du Canada, par contre, je n'ai pas eu accès à ces données, et très peu de chercheurs, sinon aucun n'y a accès. Il faut noter que, dans le cadre du projet BEPS de l'OCDE, sur l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices, les grandes multinationales ont l'obligation de déclarer, pays par pays, les ventes, les profits, les taxes payées et l'emploi, entre autres choses. De telles données nous permettraient, en tant que chercheurs, de mieux comprendre ce qui se passe, en tout cas en ce qui concerne le Canada. Plusieurs pays, comme les pays de l'Union européenne et l'Australie, ont légiféré pour rendre ces données publiques. C'est une voie que pourrait éventuellement suivre le Canada. Ces données sont déjà collectées. Pour l'instant, elles ne sont pas rendues publiques par le Canada, mais c'est une direction dans laquelle on pourrait aller.

Enfin, mon dernier point, qui est plus prospectif, porte sur la coopération internationale associée à l'évitement fiscal. Il faut garder en tête qu'une des dernières avancées majeures en matière de coopération internationale portait justement sur la taxation des multinationales et la lutte contre les paradis fiscaux. Il y a quelques années, le cadre élaboré par l'OCDE dans le cadre du projet BEPS a conduit 140 pays à s'entendre sur une solution qui repose sur deux piliers. Le second pilier, notamment, instaure un impôt mondial de 15 % aux multinationales. Or, les États-Unis semblent vouloir se retirer du second pilier...

• (1210)

La présidente: Monsieur Martin, veuillez conclure votre allocution, s'il vous plaît.

Julien Martin: Je conclus tout de suite.

Les États-Unis essaient de se retirer du second pilier. Donc, il peut y avoir un risque de voir s'effondrer ce système multilatéral. Il faut garder en tête que le Canada ne peut pas agir de manière unilatérale ou en négociant de façon bilatérale avec Washington. En effet, avec les droits de douane, on a vu que faire cavalier seul ne marchait pas. Il faut donc que le Canada préserve, autant que faire se peut, cette dimension multilatérale.

La présidente: Merci, monsieur Martin.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec M. Meinzer. J'aimerais simplement souligner qu'il se joint à nous depuis l'Allemagne aujourd'hui. Je sais qu'il a vraiment fait des pieds et des mains pour être avec nous, compte tenu du changement d'horaire.

Merci, monsieur Meinzer. Vous avez cinq minutes.

Markus Meinzer (directeur des politiques, Tax Justice Network): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer.

Je m'appelle Markus Meinzer et je suis directeur des politiques au sein du Tax Justice Network, une organisation de la société civile qui travaille à l'échelle mondiale pour promouvoir la transparence financière et la justice fiscale. Mon travail consiste à lutter contre les mouvements de capitaux illicites, y compris l'abus fiscal et le blanchiment d'argent, grâce à des recherches stratégiques fondées sur des données probantes et à l'évaluation des risques.

Mes observations porteront sur trois points.

Le premier point, c'est qu'il n'y a pas de définition ou de liste universellement acceptée des paradis fiscaux. Les étiquettes reflètent souvent des préjugés géopolitiques déterminés par des acteurs puissants plutôt qu'une analyse objective.

Contrairement au stéréotype selon lequel les îles tropicales sont les principales délinquantes, nos recherches montrent que de nombreuses économies développées, y compris les membres de l'OCDE, sont essentielles pour permettre les abus extraterritoriaux. Nous faisons la distinction entre les paradis fiscaux pour les entreprises, qui permettent le transfert de bénéfices par les multinationales, et les pays opaques, qui offrent une opacité financière aux particuliers. Ces catégories se chevauchent souvent dans la pratique, mais elles aident à illustrer différents véhicules de méfaits.

Notre indice d'opacité financière combine le score d'opacité, qui mesure la force des règles de transparence, avec le poids à l'échelle mondiale, qui reflète la part de marché de chaque administration dans les services financiers extraterritoriaux. Selon cet indice, les États-Unis se classent au premier rang, puisqu'ils offrent plus d'opacité financière que tout autre pays. De même, selon notre indice des paradis fiscaux pour les sociétés, de nombreux États membres de l'OCDE — pas seulement les petites îles — se classent parmi les plus grands facilitateurs pour le transfert de bénéfices des sociétés.

Le Canada est directement touché. Dans notre plus récent rapport intitulé *State of Tax Justice 2025*, nous estimons que les pertes de revenus se chiffrent à 27 milliards de dollars américains pour le Canada en raison de l'abus fiscal des multinationales entre 2016 et 2021. De ce chiffre, 13 milliards de dollars américains sont directement attribuables aux multinationales américaines. Près de la moitié des torts sont causés par les multinationales américaines.

• (1215)

La présidente: Je suis désolée, monsieur Meinzer. Nous avons des problèmes avec l'interprétation.

Nous allons faire une pause d'une minute jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution.

Markus Meinzer: D'accord. Merci.

La présidente: Bien. Essayons de nouveau.

Vous pouvez reprendre là où vous vous êtes arrêté, et les députés me feront savoir s'il y a des problèmes avec l'interprétation.

Markus Meinzer: D'accord.

Le deuxième point, c'est que l'OCDE a constamment échoué, au fil des décennies, à contrer efficacement ces problèmes, et les meilleures possibilités de progrès passent maintenant par les Nations unies. La solution à deux piliers de l'OCDE, déjà mentionnée, a d'abord été présentée comme une percée, mais elle a été affaiblie et retardée, en grande partie en raison de la résistance des États-Unis et de leur domination à l'OCDE. Les États-Unis menacent même maintenant de prendre des mesures de représailles économiques contre les pays qui mettent en œuvre les règles restantes qui touchent les multinationales américaines.

Par conséquent, accepter le système juxtaposé minerait le reste de l'impôt minimum mondial en exemptant les multinationales américaines, qui sont responsables de la plus grande part du transfert mondial des bénéfices. Cela me rappelle les empereurs médiévaux qui étaient au-dessus des lois qu'ils imposaient eux-mêmes à tous les autres. Parmi les bénéficiaires exemptés, on compte des géants de la technologie près du président Trump.

Cette tendance n'est pas nouvelle. L'OCDE accorde depuis longtemps des privilèges spéciaux aux États-Unis. La FATCA et la Norme commune de déclaration en sont des exemples.

Pour ces raisons, le Canada devrait s'opposer à un système juxtaposé. Cependant, aucun pays ne peut à lui seul résister à la pression américaine. Par conséquent, la seule voie viable est la défense collective de la souveraineté fiscale aux Nations unies, avec la possibilité d'établir un système vraiment démocratique et équitable de gouvernance fiscale mondiale. Un engagement canadien significatif est essentiel à l'élaboration de réformes qui peuvent résister à la pression des États-Unis et de ses idéologues libertaires anti-impôt. En collaborant avec des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et bien d'autres, le Canada peut aider à promouvoir une convention fiscale des Nations unies forte et progresse.

Enfin, le troisième point, c'est que le Canada peut prendre des mesures unilatérales dès maintenant pour réduire les flux financiers illicites et protéger sa base de revenus. Par exemple, le Canada pourrait étendre son registre public de la propriété effective à toutes les entreprises, y compris celles qui sont constituées dans une province ou un territoire, ainsi qu'aux fiducies. Deuxièmement, le Canada pourrait adopter la déclaration publique pays par pays pour mettre au jour le transfert de bénéfices et renforcer l'observation fiscale. Cet outil gagne en popularité à l'échelle mondiale pour tenir les multinationales responsables de leurs actes. Comme indiqué précédemment, l'Union européenne et l'Australie ont déjà légiféré en ce sens. C'est une politique sans risque.

Je vous remercie de votre attention et je suis impatient de répondre à vos questions.

La présidente: Excellent. Merci, monsieur Meinzer, et merci à tous nos témoins pour leurs déclarations liminaires.

[Français]

Monsieur Lefebvre, du Parti conservateur, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Je salue mes collègues au retour d'une semaine passée dans nos circonscriptions.

Je remercie également les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Professeur Loomer, dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit que le problème était la loi elle-même et qu'elle devait être cohérente avec la politique. J'aimerais que vous nous en parliez un peu, s'il vous plaît.

[Traduction]

Geoffrey Loomer: Bien sûr. Je vous remercie de la question.

Je dis cela, car je n'ai pas de pouvoir décisionnel sur la politique. J'examine les règles depuis longtemps, et je dirais que la politique a un effet d'entraînement. Nous avons donc des règles de longue date qui permettent aux multinationales de faire revenir au Canada leurs dividendes, exempts de l'impôt sur les sociétés. Il existe des moyens pour elles de réduire leur impôt sur les sociétés ailleurs, ce qui explique en grande partie le transfert de bénéfices vers le Canada.

Cependant, lorsque les gouvernements, tant libéraux que conservateurs, ont essayé d'adopter des règles pour endiguer cette pratique, elles n'ont pas été adoptées, pour diverses raisons — lobbying, pressions exercées par les cabinets d'avocats et d'experts-comptables sur les conseils de leurs clients, etc.

Il faut par contre trouver l'équilibre pour déterminer si les règles qui permettent une exonération de l'impôt des sociétés pour les dividendes qui reviennent au Canada nous procurent un avantage. Y a-t-il un avantage économique net? Je pense que dans les années 1970, on croyait que oui. Le Canada est un pays importateur net de capitaux. Nous en avons besoin pour faire concurrence aux États-Unis, à l'Allemagne et au Japon.

En avons-nous besoin en 2025? Je ne suis pas certain que ce soit le cas. Je ne suis pas certain qu'il soit logique de permettre des réductions d'intérêts au Canada ou d'offrir des crédits pour la recherche scientifique au Canada pour financer des investissements à l'étranger qui se traduisent par des revenus rapatriés au Canada sans impôt. On obtient une déduction ici, et lorsque le revenu revient, il n'est pas inclus. C'est peut-être logique du point de vue de la concurrence, mais il faut se demander sérieusement si c'est la bonne approche.

● (1220)

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Dans le même ordre d'idées, je rappelle que le premier ministre a tenté de défendre le recours aux paradis fiscaux par Brookfield en disant que c'était un moyen de garantir le paiement d'impôts au Canada. Êtes-vous d'accord sur cette déclaration du premier ministre?

[Traduction]

Geoffrey Loomer: Merci.

Si je regarde Brookfield et d'autres grandes multinationales canadiennes — les plus grandes entreprises de services financiers, comme Manuvie et Sun Life; les grandes banques, comme RBC; et les grandes entreprises énergétiques, comme Enbridge —, je m'attendrais à ce qu'elles aient toutes recours à des paradis fiscaux. La Barbade était le choix traditionnel. Ce choix se déplace de plus en plus vers les Bermudes, parce que 0 %, c'est mieux que 2,5 %, et le vol à partir de Toronto est plus court.

Je suppose que les grandes multinationales canadiennes en font largement usage. C'est une pratique normale. Comme je l'ai dit, nos règles l'ont facilitée et, en fait, je dirais, l'ont encouragée, de sorte que le premier ministre a raison lorsqu'il dit cela.

Cela nous apporte-t-il un avantage net? C'est une question complexe. On peut dire que c'est bon pour tous ceux qui participent au Régime de pensions du Canada, car Brookfield investit et fait de meilleurs profits parce qu'elle paie moins d'impôt, et cela se traduit peut-être par un plus grand impôt sur le revenu en fin de compte lorsque les gens encaissent leur pension. Cependant, trouver le juste équilibre est difficile.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Monsieur Meinzer, je vous poserais la même question. Nous avons reçu M. Cochrane, l'économiste principal du Congrès du travail du Canada, qui, lui, a plutôt qualifié de risible la déclaration du premier ministre selon laquelle l'évitement fiscal garantissait le paiement d'impôts au Canada. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Markus Meinzer: Je crains de ne pas assez bien connaître la situation de Brookfield pour pouvoir faire des observations éclairées à ce sujet.

Habituellement, j'aurais tendance à dire que réduire les impôts pour obtenir plus de revenus est une mauvaise idée, tout comme encourager le recours aux paradis fiscaux dans le but d'augmenter les revenus ici — pour moi, ce n'est pas une politique convaincante.

Habituellement, on s'attendrait à ce que la courbe de Laffer... La croyance de longue date, née à l'époque de Reagan, selon laquelle réduire les impôts attire plus d'investissements et, au final, génère plus de revenus n'est qu'un mythe et n'a été validée nulle part dans le monde. Les données empiriques indiquent clairement le contraire. La réduction des impôts et le transfert des bénéfices vers des endroits où la fiscalité est moins élevée n'entraînent jamais, en fin de compte, une augmentation des recettes fiscales, du moins *ceteris paribus*. Il pourrait y avoir coïncidence avec un autre effet de croissance qui se serait produit de toute façon, et on se serait retrouvé avec des recettes encore plus élevées si l'on n'avait pas réduit les taux d'imposition au préalable. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

Merci.

• (1225)

[Français]

Eric Lefebvre: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste 15 secondes.

Eric Lefebvre: D'accord. Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre.

Nous allons continuer avec monsieur Leitão pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de participer à cet exercice. Leur témoignage est très utile et très intéressant. Il y a plein d'éléments sur lesquels nous pourrions travailler. Cependant, il y a une chose que les trois témoins ont mentionnée, soit la nécessité de continuer à penser et à travailler d'une façon multilatérale.

Monsieur Martin, je vous pose ma question, puisque vous n'avez pas encore eu la chance de parler. En ce qui concerne, justement, cette nécessité de travailler ensemble et cette nécessité de voir se concrétiser le régime qui a été mis en place en vertu du projet BEPS de l'OCDE à la suite de longues discussions — c'était votre quatrième point, d'ailleurs —, comment voyez-vous cela évoluer, surtout quand on constate que nos voisins, les Américains, semblent vouloir se retirer des accords que leur ancien président avait signés?

Julien Martin: Je vous remercie de la question.

Effectivement, les États-Unis menacent de se retirer de l'accord, notamment du pilier 2. L'exemple des droits de douane est important, ici, à prendre en compte. On utilisait un système multilatéral pour le commerce international. Or, les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Japon ont décidé d'aller négocier individuellement avec les États-Unis. Ils ont tous perdu pour l'instant. On verra comment le Canada se tirera d'affaire.

Manifestement, c'est une mauvaise idée d'y aller individuellement, surtout dans le cas où cette coopération internationale ne se fait pas ou se fait moins bien parce que les États-Unis ne veulent pas participer. C'est une mauvaise idée de choisir d'y aller tout seul et d'essayer de mettre en place de manière unilatérale des politiques, ou alors de vouloir négocier de manière bilatérale avec les États-Unis, par exemple, une taxe sur les services numériques.

Il faut vraiment favoriser la coopération internationale. Si le Canada veut continuer à faire avancer ces questions, qui rejoignent comme je disais celles des pays européens, du Japon, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, il a besoin de cette coopération. Il ne peut pas faire cavalier seul.

Carlos Leitão: En effet, je pense que la clé du succès est de continuer à travailler ensemble.

Vous avez mentionné que, selon le projet BEPS, il faut déclarer les données pays par pays mais que, dans le cas du Canada, elles ne sont pas nécessairement rendues publiques. Personnellement, je suis d'accord avec vous et je pense qu'elles devraient l'être.

Selon vous, quels seraient vraiment les grands bénéfices à rendre publique cette information, que l'Agence du revenu du Canada détient maintenant?

Julien Martin: Il y a d'abord une dimension de transparence. On sait que la transparence fait partie des solutions. Ensuite, il y a le simple fait de pouvoir étudier le phénomène, que ce soit dans les ministères, les organismes ou les universités. Il faut mieux comprendre le phénomène, voir de quelle entreprise on parle et voir quels sont les montants en jeu, notamment. Des données sont collectées pour tout ça. Les chercheurs ont besoin de savoir quels sont les profits réalisés par une multinationale, pays par pays, territoire par territoire. Ils ont aussi besoin de savoir quelles sont ses ventes là-bas, quel est le nombre d'employés qu'elle a là-bas et quel est le montant des impôts payés dans ces endroits. À partir de ça, on est capable de dire beaucoup de choses sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux et de le quantifier, entre autres.

L'Australie, par exemple, est en train de légiférer en vue de rendre ces données publiques. L'Union européenne le fait aussi. Toutefois, elles vont rendre les données publiques de manière un petit peu différente. Il faut donc par la suite aller dans le détail pour voir exactement quelles sont les données que l'on veut rendre publiques. Entre autres, sont-ce celles de toutes les multinationales ou des grandes multinationales, et à partir de quel seuil? Du côté canadien, je pense que l'on pourrait vraiment avancer assez facilement à cet égard.

• (1230)

Carlos Leitão: Merci beaucoup.

[Traduction]

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste une minute.

Carlos Leitão: Monsieur Meinzer, j'ai une question un peu hors contexte, au sujet de quelque chose qui m'a toujours fasciné, peut-être pas de la bonne façon.

Comment l'Union européenne traite-t-elle les pays comme le Luxembourg, l'Irlande et peut-être même les Pays-Bas? Que fait l'Union européenne?

Markus Meinzer: Je dirais qu'il y a une certaine dose d'hypocrisie observable au sein de l'Union européenne, en ce sens qu'elle ne peut pas traiter tous les États membres de la même façon. L'Union européenne se plaît à pointer du doigt d'autres pays et à les qualifier de paradis fiscaux. C'est un problème majeur qui nous déplaît, et nous essayons constamment de souligner la nécessité de réformes plus ambitieuses au sein de l'Union européenne.

Cependant, la déclaration pays par pays est une réussite. On peut démontrer un effet dissuasif de 28 % sur le transfert de bénéfices des multinationales. Nous avons fait le...

La présidente: Merci, monsieur Meinzer. Nous allons devoir en rester là.

C'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions. Merci, monsieur Leitão.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Professeur Martin, un des éléments que vous avez présentés soulève une espèce de dilemme. D'une part, on nous présente souvent les lois actuelles qui encouragent l'utilisation des paradis fiscaux

comme des outils pour rendre les grandes entreprises canadiennes plus concurrentielles à l'échelle internationale. D'autre part, le Canada est reconnu comme un pays de monopoles, où il y a beaucoup de concentration. Vous nous dites que dans un tel pays, où les grandes entreprises profitent des paradis fiscaux, on empêche l'émergence de petites entreprises innovatrices qui, au bout du compte, sont incapables de rivaliser avec les grosses.

Laquelle des deux versions devons-nous croire? Devons-nous continuer d'encourager l'utilisation de paradis fiscaux, ou devons-nous essayer de les refermer pour que nos petites entreprises puissent réussir?

Julien Martin: C'est une bonne manière de voir les choses. L'article que je mentionnais précisait que les paradis fiscaux donnent un avantage concurrentiel aux entreprises qui évitent l'impôt par rapport aux autres entreprises, ce qui distord la concurrence. Est-ce que cette distorsion joue systématiquement en faveur des plus grosses entreprises? En général, oui, mais ce n'est pas toujours le cas. Ça peut être différent dans certains secteurs, mais, de manière générale, si on veut une concurrence plus saine au sein d'un pays, il faut que tout le monde joue à armes égales, et non que certaines entreprises seulement accèdent à des techniques d'évitement fiscal.

Une solution radicale pourrait être le contraire, c'est-à-dire autoriser tout le monde à éviter l'impôt. Toutefois, je ne pense pas qu'on ait envie d'aller dans cette direction. Pour assainir la concurrence, je réduirais l'évitement fiscal de la part de certains joueurs.

Jean-Denis Garon: Je comprends que l'évitement fiscal a un certain coût. On a notamment besoin de firmes de comptables et de fiscalistes, ce qui n'est pas à la portée de la PME du coin de la rue. En général, il faut quand même avoir une certaine taille, n'est-ce pas?

Julien Martin: Tout à fait. Il est surtout question de l'évitement fiscal par l'entremise de paradis fiscaux mais, maintenant, d'autres manières d'éviter l'impôt existent. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas forcément envie de complètement généraliser les résultats. Présentement, nous nous intéressons à l'évitement fiscal par l'entremise de paradis fiscaux, qui est l'apanage des plus grandes entreprises. Toutefois, il y a aussi des secteurs où les moyennes entreprises pourraient éviter l'impôt en utilisant des techniques complètement différentes.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'évitement fiscal donne un avantage concurrentiel et nuit donc à la concurrence. Il est important de garder ça en tête.

Jean-Denis Garon: J'aimerais entendre vos commentaires sur la question de la publication des données. Pour plusieurs raisons, nous ne faisons pas nécessairement de procès à ce sujet aujourd'hui. Or, il semble que le Canada souffre d'un problème de transparence. Est-ce juste si je dis que si une entreprise canadienne fait de l'évitement fiscal par l'entremise de la France, nous pouvons le savoir, mais que si une entreprise française fait de l'évitement fiscal à partir du Canada, il n'y a pas moyen de le savoir?

Julien Martin: Les données françaises nous permettent d'observer le comportement de toutes les entreprises en France, y compris des filiales d'entreprises canadiennes en France. Nous pourrions donc savoir si ces entreprises manipulent leurs prix de transfert pour déplacer des profits vers des paradis fiscaux.

• (1235)

Jean-Denis Garon: Je veux juste être certain d'avoir bien compris. Si je voulais savoir quelles sont les mœurs fiscales d'une entreprise canadienne, j'ai plus de chance d'obtenir une réponse en allant chercher cette réponse chez une de ses filiales en France, là où il y a de la transparence dans les données.

Julien Martin: Oui, a fortiori surtout maintenant, en raison de la déclaration pays par pays qui a été rendue publique dans l'Union européenne. De la même manière, une fois que les données seront publiées en Australie, on en saura plus sur une entreprise canadienne qui aura une filiale en Australie par l'entremise des données australiennes que par l'entremise des données canadiennes.

Jean-Denis Garon: Merci.

Vous allez me forcer à être d'accord avec mon collègue M. Leitão, à savoir qu'on devrait rendre ces données publiques. Cette idée venant du côté libéral, je présume que ça va se faire rapidement et que ça pourrait être générationnel comme politique. Je dis cela avec humour.

Depuis son arrivée en poste, l'actuel premier ministre a renoncé à 90 milliards de dollars de revenus sur cinq ans, ce qui est énorme. Là-dessus, il y avait toute la portion du pilier de l'impôt minimum sur les multinationales, c'est-à-dire le deuxième pilier. La raison qu'on invoque pour y avoir renoncé, c'est que les Américains n'en veulent plus. En tant que plus petite économie principale partenaire, nous sommes condamnés ici, au Canada, à suivre les Américains.

Je comprends que l'approche que vous préconisez est différente. Je sais que vous avez manqué de temps dans vos remarques d'ouverture. Pouvez-vous expliciter ce que vous feriez avec ce deuxième pilier, dans un contexte où les Américains reculent?

Julien Martin: Il faut trouver des alliances. Effectivement, si les Américains reculent, si le Canada continue dans cette position, le risque, c'est qu'il y ait des représailles commerciales de la part des Américains. Pour éviter ces représailles, il faut créer des coalitions. Il faut faire le contraire de ce que nous faisons pour les droits de douane, c'est-à-dire aller chercher des pays européens. Il faut aller chercher, par exemple, le Royaume-Uni, l'Inde et d'autres pays. Il faut arriver à des coalitions pour éviter de se retrouver...

Jean-Denis Garon: Il nous reste 15 secondes de temps de parole.

Que répondez-vous à un gouvernement canadien qui vous dit qu'il a retiré l'impôt minimum, parce qu'il n'avait pas le choix, mais qu'il va renégocier de manière multilatérale et qu'un jour, ça reviendra? Y croyez-vous?

Julien Martin: Je crois que nous sommes capables de faire mieux, collectivement du moins. À l'échelle mondiale, nous sommes capables de faire mieux que ce que nous faisons en ce moment en matière de coopération pour faire face aux États-Unis. Allons-nous y arriver? Je ne sais pas, mais nous sommes capables de le faire.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec Mme Cobena pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Mes questions s'adressent à M. Martin.

Pour les Canadiens ordinaires, les règles fiscales sont évidemment claires, strictes et appliquées, et il arrive souvent que des vérifications soient effectuées. Les multinationales ayant des filiales à l'étranger ont la possibilité d'utiliser des paradis fiscaux extraterritoriaux. Vous avez dit qu'il s'agissait de structures compliquées et coûteuses à mettre en place, de sorte qu'elles ne seraient naturellement pas accessibles aux Canadiens ordinaires ou même aux petites entreprises du marché intermédiaire de notre économie.

Sur cette base, croyez-vous que le régime fiscal actuel du Canada traite tous les contribuables de la même façon?

[Français]

Julien Martin: Le système traite tout le monde de la même manière. La question qu'on doit se poser c'est si tout le monde peut utiliser le système de la même manière, ce qui n'est manifestement pas le cas. Comme vous l'avez dit, des entreprises sont capables de se payer des services de comptables et des services d'audit qui leur permettent de manipuler les textes. C'est ce que disait aussi le professeur Loomer. De ce point de vue, tout le monde n'est pas égal devant la loi.

Encore une fois, plusieurs raisons expliquent cela. C'est peut-être la manière dont est écrite la loi, c'est-à-dire qu'elle offre des possibilités à certaines entreprises, et non à d'autres. Cela dépasse mes compétences comme économiste. Il faut plutôt en parler à un juriste. Je laisserais peut-être le professeur Loomer en discuter.

[Traduction]

Sandra Cobena: Vous avez également parlé de la forte concentration de l'évitement fiscal entre quelques entités et des répercussions sur notre économie locale. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

[Français]

Julien Martin: Il y a deux dimensions à cela.

La première dimension, c'est que, effectivement, si vous étudiez l'évitement fiscal lié à l'utilisation de paradis fiscaux, vous constaterez que c'est extrêmement concentré dans les mains de quelques très grandes entreprises multinationales. On parle de milliers de multinationales, mais ce nombre reste faible par rapport au grand nombre d'entreprises dans le monde.

La deuxième dimension, c'est que, si jamais vous laissez un avantage concurrentiel à ces grandes entreprises, parce qu'elles ont la possibilité de faire de l'évitement fiscal, ce qui signifie qu'elles paient moins de taxes que les autres et que leurs coûts sont plus bas que les autres, vous allez renforcer la dominance de ces entreprises. Ces grandes entreprises, parce qu'elles évitent l'impôt, vont devenir encore plus grandes. Vous allez donc augmenter la concentration économique dans votre économie. Dans l'étude que j'ai menée avec mes co-auteurs, nous montrons que c'est le cas dans certains secteurs aux États-Unis. La référence de l'étude est dans le document que je vous ai transmis.

• (1240)

[Traduction]

Sandra Cobena: Je vous remercie.

Oui, bien sûr, il n'y a pas qu'une perte de revenus pour le Canada, mais il y a aussi de l'effet sur la concurrence, la distorsion que vous avez mentionnée, et c'est pourquoi il est pénible de voir que le premier ministre a eu recours de manière abusive aux paradis fiscaux extraterritoriaux lorsqu'il était à Brookfield.

Vous avez également parlé de données qui ne sont pas publiées et de ce que cela signifie. Avez-vous des réflexions à ajouter à ce sujet?

[Français]

Julien Martin: En général, Statistique Canada a une politique assez restrictive en matière de données d'entreprises. Par exemple, prenons les données de l'investissement direct étranger présentées par le professeur Loomer tout à l'heure. Certes, il y a les données, mais les revenus générés par les entreprises dans les paradis fiscaux ne sont pas publics. J'ai essayé de les obtenir, mais ces données ne sont pas publiques. Elles sont seulement agrégées entre plusieurs pays.

C'est un signal que Statistique Canada a du mal à communiquer ce type de données. Or cette institution collecte ces données, car elle y est obligée par l'entremise de la déclaration pays par pays. Rendre ces données publiques serait une première étape. Par contre, c'est au législateur de faire que ces données soient publiques. On a les données, mais il faut une volonté politique pour les rendre publiques.

[Traduction]

Sandra Cobena: De ce fait, il n'y a pas, pour les Canadiens, de transparence en ce qui concerne les utilisateurs de l'évitement fiscal abusif. Ce serait utile, même pour rédiger un projet de loi visant à régler cette question.

Quel est le niveau de...

La présidente: Je suis désolé, madame Cobena. Votre temps est écoulé.

Sandra Cobena: D'accord, merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à M. MacDonald pour cinq minutes, qui, si j'ai bien compris, partagera son temps de parole avec M. Sawatzky.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci.

Je remercie les témoins d'aujourd'hui.

J'ai une question pour M. Loomer.

Vous avez mentionné que les législatures précédentes n'ont pas apporté de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, et vous avez dit que la Loi de l'impôt sur le revenu était le moyen le plus efficace d'apporter des changements pour réduire l'évitement fiscal. Si les législatures continuent de ne pas pouvoir modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, pensez-vous que l'évitement fiscal va augmenter, rester stable ou diminuer en raison de certains des efforts internationaux?

Geoffrey Loomer: Je pense que les efforts internationaux actuels, au cours des 10 dernières années, limitent les diverses stratégies qu'on pourrait utiliser pour éviter de payer de l'impôt au Canada. Il y a eu des progrès — sans vouloir tomber dans le jargon juridique — avec les règles anti-hybridité, la restriction des dépenses excessives d'intérêts et certaines de nos règles sur le chantage fiscal à l'arrivée. Grâce à ces efforts multilatéraux, stimulés par l'initiative BEPS de l'OCDE, et certains de nos propres efforts, il y a eu des progrès.

L'impôt minimum mondial, encore une fois, représente une avancée. Je suis d'accord avec les autres témoins pour dire que ce n'est pas parfait, parce que nous avons été obligés, pourrait-on dire, de

permettre aux États-Unis d'avoir leur propre système parallèle, les soi-disant règles GILTI, et bien sûr, le pilier un de l'OCDE, une taxe sur les services numériques fondée sur la source, a tout simplement été abandonné au Canada en raison des pressions exercées par nos voisins du sud.

Des progrès ont été réalisés, grâce à la coopération internationale. Je pense que l'impôt minimum mondial avec un plancher de 15 %, si on peut vraiment y arriver, n'éliminera pas la concurrence fiscale, bien sûr, mais il fera en sorte qu'il est impossible de transférer des profits aux Bermudes et de ne payer aucun impôt. Les Bermudes ont instauré un impôt des sociétés de 15 % pour certaines multinationales en réponse à cette situation.

Je pense qu'il y a eu des progrès, mais oui, le système fondamental comporte encore des problèmes.

• (1245)

Kent MacDonald: Bien, merci.

Je cède la parole à Mme Sawatzky.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci.

Merci, monsieur Loomer.

J'ai encore quelques questions à vous poser pour faire suite à ce que vous avez dit dans votre déclaration liminaire.

Vous avez mentionné que le problème le plus important était la loi elle-même, alors je me demandais si vous pouviez parler de quelques mesures que le gouvernement du Canada a prises, comme l'adoption de la norme commune de déclaration de l'OCDE, l'élaboration du registre fédéral de la propriété effective et l'augmentation de la capacité de vérification de l'ARC. Pourrions-nous nous appuyer sur ces mesures pour renforcer les lois fiscales?

Geoffrey Loomer: Oui, je pense que ce sont tous de bons développements.

Les autres témoins ont parlé de la déclaration pays par pays, mise en place au Canada depuis 2016, mais ils ont tout à fait raison de dire que les informations ne sont pas publiques. Je comprends les préoccupations en matière de confidentialité, mais d'autres pays les publient, alors peut-être que nous irons dans cette direction. Je ne crois pas avoir une opinion bien arrêtée à ce sujet.

La déclaration de la propriété effective est importante. Ce genre d'initiative en faveur de la transparence est une bonne chose. Si des structures extraterritoriales sont légitimes et conformes à la lettre, à l'esprit et à l'intention de la loi, alors on ne devrait pas s'inquiéter de partager ces renseignements.

Je comprends les préoccupations en matière de confidentialité et le fait de ne pas vouloir que les concurrents lisent tous les états financiers et le montant des impôts payés, mais ces efforts d'échange de renseignements sont positifs, tant pour combattre l'évasion fiscale que l'évitement fiscal. C'est donc un progrès.

Jake Sawatzky: Merci.

Vous pourriez peut-être résumer vos suggestions, de façon générale, pour renforcer les lois fiscales.

Geoffrey Loomer: J'en ai beaucoup. Comme je l'ai mentionné, nous avons certainement diverses règles anti-évitement, et elles ont été renforcées.

Les lois fiscales sont très compliquées et difficiles à comprendre. Il serait bon d'essayer, dans la mesure du possible, de simplifier les choses, mais c'est dur, et je le sais. Il est facile de parler de simplification, mais on a affaire à des structures internationales compliquées.

À la base, notre système d'exemption favorise les multinationales basées au Canada. Voici la meilleure analogie que je puisse faire: la limite de vitesse de 60 kilomètres à l'heure dans un quartier est trop élevée et l'on décide d'adopter une loi pour la réduire à 40 kilomètres à l'heure, tout en supprimant la limite pour quelqu'un qui conduit une automobile fabriquée au Canada. Donc...

La présidente: Merci, monsieur Loomer. Je suis désolée, mais nous allons devoir nous arrêter ici parce que le temps est écoulé.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Meinzer, le paragraphe 5907(11.2) du Règlement de l'impôt sur le revenu prévoit une exonération d'impôt pour les revenus rapatriés depuis des territoires à fiscalité nulle ou faible, à condition qu'un accord d'échange de renseignements soit en place, et ce, même en l'absence d'activité économique dans ces territoires. Essentiellement, une société est exonérée d'impôt si elle est assez honnête pour nous dire qu'elle nous arnaque. C'est ce que je comprends.

Pourriez-vous me dire pourquoi de telles dispositions existent, alors que votre organisation a évalué le manque à gagner lié à l'écart fiscal pour le Canada à 8 milliards ou 9 milliards de dollars par année? Pourquoi n'abrogerait-on tout simplement pas cette disposition?

Je vois le professeur Loomer sourire. Je vais donc le laisser répondre à ma question lui aussi.

[Traduction]

Markus Meinzer: Merci beaucoup de la question. S'adressait-elle à moi ou à M. Loomer?

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous pouvez répondre en premier, puis je vais me tourner vers le professeur Loomer.

[Traduction]

Markus Meinzer: Merci beaucoup.

Je pense que la raison est la croyance répandue que la réduction des impôts, au bout du compte, augmenterait l'activité économique et attirerait des investissements dans de nouveaux projets — le genre de choses que tout le monde veut, comme de nouvelles usines, de nouvelles recherches et de nouveaux emplois.

Cependant, les données des dernières décennies indiquent que ce que l'on obtient en réduisant les impôts et en exemptant, par exemple, les dividendes étrangers comme dans le cadre de cette politique, c'est d'attirer, au mieux, des transferts de bénéfices, ce qui constitue un investissement fantôme. Le FMI qualifie d'« investissements fantômes » une bonne part des investissements directs étrangers qui ne sont pas composés de ce que l'on croit habituellement être de nouveaux investissements, mais plutôt des fusions et

des acquisitions ou des transferts aux entreprises, ce qui réduit l'assiette fiscale et érode donc les recettes fiscales.

L'Allemagne applique ce que me semble être un exemple de politique visant à attirer les investissements. Ils exemptent aussi les dividendes étrangers lorsqu'ils sont rapatriés. Je pense qu'on devrait passer à un système de crédits qui repose sur une politique simple. De nombreux pays ont mis une telle approche en place. C'est sans risque. Elle continue de garantir qu'il n'y a pas de double imposition des activités multinationales de sorte que l'on traite équitablement l'activité économique, qu'elle soit ici ou ailleurs. Je pense également que le fait de passer de l'exemption pour dividendes, même si elle est assujettie à certaines conditions, comme un traité ou quelque chose en place...

• (1250)

La présidente: Merci, monsieur Meinzer.

[Français]

Le temps est écoulé.

Jean-Denis Garon: J'invoque le Règlement, madame la présidente: je demande le consentement unanime pour laisser une minute au professeur Loomer pour répondre à cette question.

[Traduction]

La présidente: Avons-nous le consentement unanime pour accorder une minute de plus?

Nous aurons besoin du consentement unanime pour prolonger la réunion de deux minutes.

Des députés: D'accord.

[Français]

Jean-Denis Garon: C'est seulement pour une minute.

[Traduction]

La présidente: D'accord. Vous avez une minute de plus.

[Français]

Jean-Denis Garon: Professeur Loomer, vous avez une minute pour répondre.

Geoffrey Loomer: Merci beaucoup.

[Traduction]

Un certain nombre de choses ont été faites, comme le renforcement de la règle générale anti-évitement et la mise en place de nouvelles règles.

Le mois dernier, l'OCDE a publié un rapport sur les progrès réalisés par le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, communément appelé le projet BEPS, depuis les 10 dernières années. Le rapport cite un grand nombre de données économiques de qualité provenant pour la plupart d'économistes européens. Ces données montrent que des progrès ont été réalisés. Le ratio des profits par rapport aux employés dans des États donnés montre une amélioration. Ce n'est pas parfait, mais c'est mieux qu'auparavant, ce qui signifie que les profits sont moins élevés dans les entreprises sans présence physique, qui n'ont pas d'employés. C'est un pas dans la bonne direction.

Que pourrait faire d'autre le Canada pour améliorer son système? Pour arrêter ou limiter l'utilisation des États à faible taux d'imposition, l'impôt minimum mondial serait utile, mais...

Je peux vous faire parvenir des amendements que nous avons rédigés pour modifier l'alinéa 20(1)c) sur la déductibilité des intérêts ou l'alinéa 95(2)a) sur la détermination de certains éléments du revenu provenant de sociétés étrangères affiliées, mais ces amendements ne seront pas adoptés.

La présidente: Merci, monsieur Loomer. La minute est écoulée.

Monsieur Kelly, vous avez la parole pour cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur Loomer, je vais poursuivre avec vous.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé des différentes destinations des investissements canadiens et de la provenance des investissements faits au Canada par d'autres pays. Vous avez fait circuler un tableau. Je voulais m'assurer que cela figure au compte rendu.

Si je comprends bien, le montant d'argent que les Canadiens ont investi aux États-Unis en 2024 — le total des investissements du Canada aux États-Unis — est de 1,3 milliard de dollars. À l'inverse, les investissements américains au Canada s'élevaient à 683 milliards de dollars. Est-ce exact?

Geoffrey Loomer: Les investissements canadiens aux États-Unis se chiffrent plutôt à 1,3 billion de dollars, ou 1 289 milliards de dollars, tandis que les investissements faits par les États-Unis au Canada se chiffrent à 683 milliards de dollars.

Le Canada est en effet un exportateur net, et de loin.

Pat Kelly: La marge est énorme. Elle se chiffre à 606 milliards de dollars. C'est le montant net des sommes que nous exportons dans l'économie américaine. Est-ce exact?

Geoffrey Loomer: C'est exact.

Pat Kelly: Wow. C'est bien pire que les chiffres les plus récents dont j'ai pris connaissance.

Je crois déceler une accélération étant donné que le déficit net des investissements enregistré depuis le début de l'exercice, qui coïncide à peu près avec l'assermentation du premier ministre, s'élève à 50 milliards de dollars.

Je ne vous demanderai pas de commentaires à ce sujet.

Je voudrais poursuivre avec M. Martin la discussion que Mme Cobena avait amorcée avec lui sur les solutions législatives et le manque de données au Canada.

Plusieurs tentatives ont été faites au Parlement pour contraindre l'ARC à mesurer et à fournir des informations au directeur parlementaire du budget pour lui permettre de mesurer de façon indépendante l'écart fiscal au Canada. Le sénateur Percy Downe est le champion de ce dossier.

Connaissez-vous le travail du sénateur?

• (1255)

[Français]

Julien Martin: Non, je ne suis pas au courant.

[Traduction]

Pat Kelly: Percy Downe a proposé — sa proposition a même été déposée à la Chambre des communes pendant la 42^e législature — que les données fiscales anonymisées demandées par le directeur parlementaire du budget soient divulguées au DPB pour lui permettre de vérifier de façon indépendante l'écart fiscal.

La mesure de l'écart fiscal au Canada faciliterait-elle le travail des législateurs et des décideurs?

[Français]

Julien Martin: Pour les très grandes multinationales, ces données sont de toute façon publiques en Europe et en Australie. Donc, on pourrait faire la même chose au Canada. Je pense qu'il pourrait y avoir un consensus à cet égard.

Il serait plus compliqué d'obtenir un consensus pour rendre publiques les données de l'ensemble des entreprises. Toutefois, comme je l'ai expliqué au début de la réunion, l'essentiel de l'évitement fiscal lié aux paradis fiscaux est le fait de quelques grandes multinationales. Donc, le fait d'avoir les données de ces quelques grandes multinationales serait très bien. Peut-être qu'au lieu de demander cela pour toutes les entreprises, il faudrait se concentrer sur ces plus grandes multinationales. Avec cela, on arriverait à avancer.

[Traduction]

Pat Kelly: Le vérificateur général avait déjà relevé en 2018 que les grandes multinationales qui détiennent un compte bancaire ou qui font des transactions à l'étranger ont des mois ou même des années pour se conformer aux instructions de l'ARC, tandis que les déclarants canadiens ordinaires qui font des transactions au pays, tant les entreprises que les particuliers, ont 30 jours pour se conformer aux instructions de l'ARC, à défaut de quoi leurs impôts sont vérifiés.

Les déclarants à l'étranger ont des mois ou des années pour se conformer aux instructions — ou leur déclaration peut être tout simplement invalidée —, tandis que les petites entreprises ordinaires au Canada feront automatiquement l'objet d'une vérification par l'ARC si elles ne respectent pas le délai de 30 jours. Peut-on considérer ce système comme juste?

[Français]

Julien Martin: Encore une fois, il est intéressant de regarder ce qui se fait à l'international. Si le Canada pouvait avoir les mêmes exigences que l'Australie et l'Union européenne envers ces grandes multinationales, ce serait un progrès. Elles sont présentes partout. Alors, si l'Union européenne peut leur demander quelque chose, il n'y a aucune raison pour laquelle le Canada ne pourrait pas leur demander la même chose.

[Traduction]

Pat Kelly: Ma dernière question...

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Turnbull, vous avez cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être des nôtres. La conversation est très instructive. Nous entendons une foule d'informations pertinentes.

Monsieur Loomer, je vais commencer avec vous.

Vous avez déjà fait des commentaires dans le passé sur la règle générale anti-évitement, ou RGAE, et sur le fait qu'elle n'aurait peut-être pas atteint l'objectif visé. J'espère que je ne dénature pas vos propos, mais je m'appuie sur quelque chose que vous avez dit.

Que pensez-vous des modifications que le gouvernement a apportées récemment à la RGAE, notamment l'ajout de la pénalité de 25 % dans le projet de loi C-59 sur l'exécution de l'énoncé économique de l'automne?

Geoffrey Loomer: Vous avez bien synthétisé mes propos.

La difficulté d'application de la RGAE est notoire. La règle s'est avérée efficace dans certaines circonstances, en l'occurrence dans des opérations nationales ou internationales, mais dans bon nombre de cas, elle ne l'est pas. Les publications savantes au Canada — particulièrement les articles de Brian Arnold, qui a participé à l'élaboration de la RGAE dès le début — démontrent en général que la règle n'a pas vraiment atteint son objectif.

Il est trop tôt pour dire si les changements entrés en vigueur en 2024, dont l'ajout d'une pénalité et la mise en place d'un critère sur la substance économique des opérations, vont changer la façon de statuer sur les cas. Dans le milieu universitaire canadien, la plupart des juristes et des fiscalistes estiment que c'est un pas dans la bonne direction. Les contribuables devront y penser à deux fois parce que les calculs changent lorsque des pénalités sont imposées. Ils ne pourront pas se dire: « Essayons, et tant pis si le tribunal décide que la RGAE s'applique, parce que nous aurions dû payer ces impôts de toute façon. »

La seule pénalité imposée à l'heure actuelle est le paiement d'un peu d'intérêts — qui peuvent être élevés, je le concède —, mais l'ajout d'une pénalité change les calculs. Le contribuable doit vraiment pousser son analyse pour déterminer si l'opération en question est conforme ou non à la politique.

● (1300)

Ryan Turnbull: Cela semble être un pas dans la bonne direction.

Le budget de 2025 renferme aussi des propositions pour moderniser les règles canadiennes sur les prix de transfert afin qu'elles cadrent mieux avec le consensus international sur l'application du principe de pleine concurrence dont l'application est décrite dans les lignes directrices de l'OCDE sur les prix de transfert. Il mentionne entre autres l'ajout de règles plus détaillées sur l'analyse des opérations transfrontalières entre entreprises associées, notamment une nouvelle règle d'application sur les prix de transfert et une nouvelle définition de la notion de caractéristiques économiquement pertinentes.

Diriez-vous que ce sont d'autres pas dans la bonne direction? Pourriez-vous formuler des commentaires?

Geoffrey Loomer: Oui. Merci de la question.

Je suis d'accord avec vous. Les consultations qui se tiennent sur ces changements depuis quelques années ont été déclenchées principalement en raison de l'affaire impliquant la société de production d'uranium Cameco et des diverses interprétations des règles par les cours d'appel. Les consultations ont pour objet de faire avancer la

modernisation des règles canadiennes des prix de transfert pour mieux les harmoniser avec les lignes directrices de l'OCDE et avec ce que font certains pays.

Les changements en question sont nouveaux et ce ne sont que des propositions. L'avenir nous le dira, mais à vue de nez, cela semble être en effet un pas dans la bonne direction.

Ryan Turnbull: C'est formidable.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je note que vous avez aussi fait dans le passé des commentaires sur la RGAE en tant que telle, mais aussi sur la relative inefficacité de certaines règles anti-évitement visant les impôts des entreprises et sur la nécessité de mettre en place une méthode de rédaction des lois sur l'impôt fondée davantage sur des principes. Vous estimez que cette méthode est préférable, mais j'aimerais que vous nous expliquiez de façon concrète pourquoi vous êtes de cet avis.

Geoffrey Loomer: Je pourrais parler toute la journée de la rédaction des lois fondée sur des principes.

Je ne suis pas le seul à penser que c'est une façon de faire intelligente; les avocats fiscalistes qui exercent en cabinet ou qui sont juges sont aussi de cet avis. Les tenants de cette méthode doivent a priori mener une réflexion approfondie sur leurs principes et leurs politiques et ensuite rédiger les lois en conséquence, au lieu de mettre en place de façon disparate des règles tous azimuts.

Comme Mme Li l'a mentionné à une réunion antérieure du Comité, les règles anti-évitement sont des armes à double tranchant. En interdisant aux contribuables de choisir les options A, B, C ou D, nous les invitons à se tourner vers une option E qui n'est pas prévue dans les lois.

Admettons que le principe que vous voulez appliquer est la déductibilité des intérêts, vous devriez dire...

La présidente: Merci, monsieur Loomer.

Le temps alloué à la réunion est écoulé, mais je suis certaine que bon nombre d'entre nous voudront continuer à approfondir le sujet plus tard.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier tous les témoins qui ont répondu à notre invitation aujourd'hui.

Les membres du Comité souhaitent-ils que je lève la séance?

Des députés: D'accord.

La présidente: Passez tous une excellente journée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>